

PLAN D'ACTION

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Programme Climat municipalités

Janvier 2014



ECONOLER



SOMMAIRE

Dans le cadre du programme Climat municipalités, la municipalité de L'Islet a réalisé un plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon l'inventaire de GES de 2011 de la Municipalité, les émissions de GES de l'administration municipale totalisent 436 t d'équivalent-dioxyde de carbone (CO₂e). Ce secteur se divise en trois sous-secteurs, c'est-à-dire les équipements motorisés (66 %), le traitement des eaux usées (18 %) et les bâtiments municipaux (16 %). Pour le transport de la collectivité et les matières résiduelles, les émissions totalisent 24 764 t de CO₂e. De cette valeur, le transport de la collectivité représente 93 %.

En ce qui concerne l'administration municipale (premier et deuxième champs de l'inventaire), la municipalité de L'Islet a pour objectif de réduire les émissions de l'administration municipale de 5 % par rapport à l'année de référence 2011 d'ici la fin de 2016.

En ce qui concerne le secteur collectivité (troisième champ de l'inventaire), la municipalité de L'Islet a pour objectif de réduire les émissions de GES du secteur du transport de la collectivité d'au moins 217 t de CO₂e. Cela se traduit par une réduction des émissions de GES, pour le secteur du transport de la collectivité, de 1 % par rapport à l'année de référence 2011.

Afin d'atteindre ses objectifs, la Municipalité entend déployer un effort particulier pour améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Les efforts de la municipalité viseront aussi les équipements motorisés municipaux et le transport routier (transport de la collectivité). De plus, la municipalité entend mettre en place un fonds qui proviendrait des économies réalisées en efficacité énergétique, ce qui permettra de réaliser certaines actions concrètes pour réduire les émissions de GES. La municipalité disposera en tout temps d'un comité assurant la surveillance et la mise en œuvre du plan d'action.

Deux inventaires de GES seront réalisés pour les années 2014 et 2016 afin d'évaluer le progrès et les résultats des mesures implantées.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 CONTEXTE	2
1.1 TERRITOIRE.....	2
1.2 POPULATION.....	2
1.3 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	2
2 PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES.....	3
2.1 RÉSUMÉ DE L'INVENTAIRE.....	3
ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF.....	6
2.2 DE RÉDUCTION	6
2.3 ÉNONCÉ DES ACTIONS DE RÉDUCTION	6
3 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION	9
3.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	9
3.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	9
3.3 SENSIBILISATION DES ACTEURS	9
3.4 ÉCHÉANCIER ET SUIVI.....	10
ANNEXE I : EXTRAIT DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.....	11

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Actions passées et en cours.....	7
Tableau 2 : Actions de réduction à mettre en œuvre à court terme (≤ 5 ans)	8
Tableau 3 : Échéancier de mise en œuvre du plan d'action	10

Liste des Figures

Figure 1 : Émissions de GES attribuables à l'administration municipale.....	3
Figure 2 : Émissions de GES attribuables au transport de la collectivité et aux matières résiduelles ..	4
Figure 3 : Émissions de GES attribuables aux bâtiments et à l'éclairage	5
Figure 4 : Émissions de GES attribuables aux véhicules et unités mobiles de la municipalité ainsi que des sous-traitants.....	5
Figure 5 : Émissions de GES attribuables au transport de la collectivité	6



ACRONYMES ET SIGLES

CO ₂	dioxyde de carbone
CO ₂ e	équivalent-dioxyde de carbone
EE	efficacité énergétique
GES	gaz à effet de serre
km	kilomètre
Mt	mégatonne



INTRODUCTION

Selon le Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012, le gouvernement du Québec a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la province de 14,6 Mt d'équivalent-dioxyde de carbone (CO₂e) pour 2012, soit 6 % en dessous du niveau de 1990. C'est dans ce contexte que le programme Climat municipalités a été élaboré.

Le programme Climat municipalités offre un soutien financier au milieu municipal pour la réalisation ou la mise à jour d'inventaires d'émissions de GES, l'élaboration de plans d'action visant leur réduction ainsi que pour l'élaboration de plans d'adaptation. Les principaux objectifs du programme sont les suivants :

- › faire en sorte que les organismes municipaux disposent d'un inventaire de leurs émissions de GES sur leur territoire afin de mieux cibler les actions à entreprendre en vue de leur réduction;
- › inciter les organismes municipaux à se doter d'un plan d'action afin de réduire leurs émissions de GES de façon durable sur leur territoire;
- › aider les organismes municipaux à se prémunir contre les éventuels impacts des changements climatiques sur leur territoire;
- › soutenir les organismes municipaux dans la sensibilisation de tous les acteurs pouvant contribuer aux réductions des émissions de GES.

C'est dans l'optique de s'engager dans la réduction des émissions de GES et dans l'adaptation aux changements climatiques que la municipalité de L'Islet s'est lancée dans le programme Climat municipalités. Ce rapport représente la deuxième étape du programme et consiste en un plan d'action visant la réduction des émissions de GES. Ce plan d'action a pour but de fixer les objectifs de réduction et d'identifier les actions prioritaires à mettre en place pour atteindre ces objectifs. L'élaboration d'un plan d'action est un exercice de prospective qui vise à conduire un organisme municipal à réduire durablement ces émissions de GES en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.



1 CONTEXTE¹

Cette section présente le territoire, la population et l'activité économique de la municipalité de L'Islet.

1.1 TERRITOIRE

L'Islet se situe entre Cap-Saint-Ignace et Saint-Jean-Port-Joli, à environ 100 kilomètres à l'est de Québec et à 100 kilomètres à l'ouest de Rivière-du-Loup. Entre « fleuve et montagne » et sillonné par de nombreux cours d'eau, L'Islet longe le fleuve sur plus d'une dizaine de kilomètres et le plateau appalachien. Le territoire de la municipalité de L'Islet s'étend sur une superficie de 176,8 kilomètres carrés.

1.2 POPULATION

L'Islet compte une population de 3 843 habitants (2011). Selon Statistique Canada, la population de la municipalité a subi une baisse de seulement 0,3 %, entre 1996 et 2001, comparativement à 2,3 % pour l'ensemble du territoire de la MRC de L'Islet. L'âge médian est de 41,3 ans, et, selon les données du recensement de 2001, le nombre total de logements privés a augmenté de 14 %.

1.3 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'économie repose d'abord sur la présence d'industries de grande renommée qui offrent plus de mille emplois dans différents secteurs. L'activité industrielle est bien sûr très significative, mais le secteur tertiaire est également très présent et aussi très diversifié.

L'Islet est également un lieu touristique important. Membre de l'association des plus beaux villages, le touriste bénéficie d'une panoplie de créneaux d'accueil avec ses gîtes, auberges, hôtels ayant chacun leur cachet bien particulier, en plus du camping municipal.

L'Islet est un vaste territoire sillonné par plus de cent kilomètres de routes. Huit cent cinquante foyers bénéficient du service d'alimentation en eau potable et du traitement des eaux usées. La municipalité voit aux besoins d'une population croissante par rapport à l'ensemble des municipalités en région. Le nombre de logements privés a augmenté de 14 % entre 1996 et 2001, passant de 1 485 à 1 727, et l'âge médian est de 41,3 ans, selon les dernières statistiques du profil démographique.

¹ L'intégralité du texte de cette section provient du site web de la municipalité (<http://www.lislet.com/index2.asp>).



2 PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

Cette section identifie les mesures proposées par la municipalité pour la réduction des émissions de GES.

2.1 RÉSUMÉ DE L'INVENTAIRE

Pour la première phase de ce projet, la municipalité de L'Islet a préparé un inventaire des GES, émis en 2011 par l'administration municipale (premier et deuxième champs de l'inventaire) ainsi que par le transport de la collectivité et la décomposition des matières résiduelles produites sur le territoire de la municipalité (troisième champ de l'inventaire)². Les émissions de GES de l'administration municipale totalisent 436 t de CO₂e. La Figure 1 présente la répartition de ces émissions selon les principaux secteurs d'activité de la municipalité.

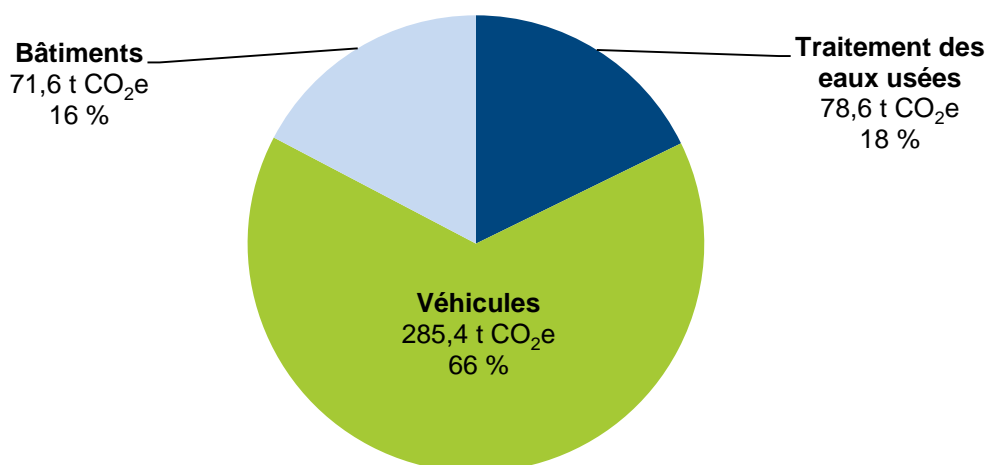


Figure 1 : Émissions de GES attribuables à l'administration municipale

On remarque que les véhicules municipaux représentent la plus grande part des émissions de GES attribuable à l'administration municipale. Comme présentés à la Figure 4, plus de 50 % des émissions de ce secteur sont attribuables au transport et à la collecte des matières résiduelles. Ainsi, la production de matières résiduelles a une incidence sur les émissions du secteur des véhicules municipaux, de même que sur le secteur des matières résiduelles. Bref, toutes mesures permettant de réduire la production et le transport de matières résiduelles présentent un fort potentiel de réduction des émissions de GES.

² Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité de L'Islet, Econoler, février 2013.



La voirie et le déneigement représentent une autre source majeure d'émissions de GES à même les équipements motorisés municipaux et apportent aussi un potentiel intéressant de réduction des émissions à la portée de la municipalité.

Les bâtiments de la municipalité présentent 16 % des émissions de l'administration municipale; ils sont relativement énergivores et s'avèrent un potentiel important d'efficacité énergétique.

Le traitement des eaux usées représente aussi une importante part des émissions du secteur municipal. Toutefois, le procédé actuel est déjà relativement performant, considérant que le traitement se fait par voie aérobie et que les boues d'épuration sont utilisées comme engrais sur des étendues agricoles.

Pour le transport de la collectivité et la décomposition des matières résiduelles, les émissions totalisent 24 764 t de CO₂e. La Figure 2 présente la répartition de ces secteurs.

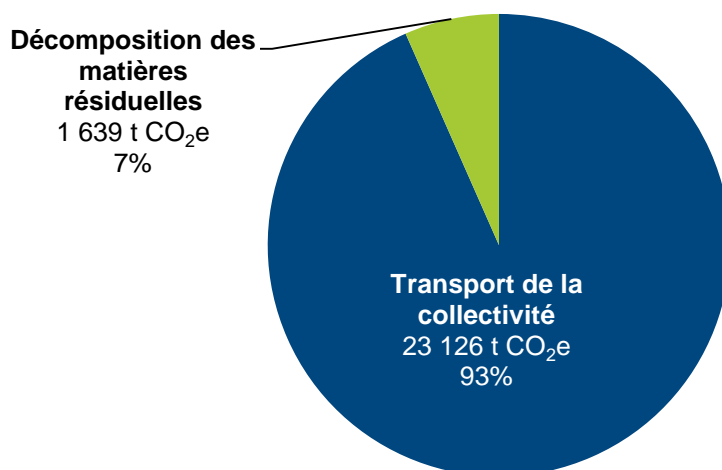


Figure 2 : Émissions de GES attribuables au transport de la collectivité et aux matières résiduelles

À l'intérieur du troisième champ de l'inventaire, le secteur du transport de la collectivité correspond de loin aux émissions les plus importantes. Il existe donc un fort potentiel de réduction des émissions dans ce secteur.



Dans le secteur bâtiment et éclairage, les émissions se répartissent de la manière suivante :

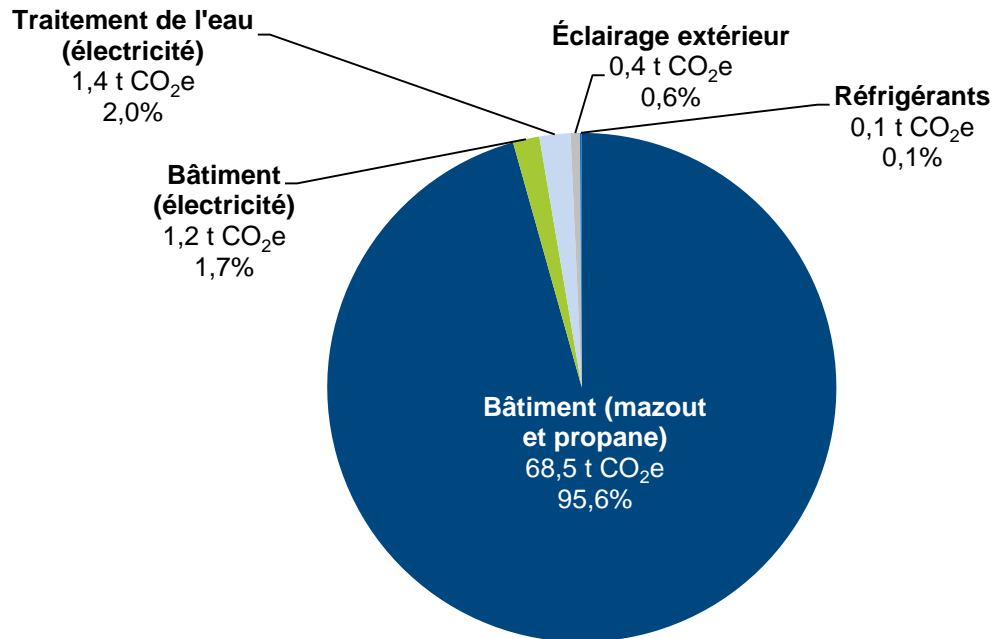


Figure 3 : Émissions de GES attribuables aux bâtiments et à l'éclairage

Pour ce qui est des véhicules et unités mobiles de la municipalité ainsi que des sous-traitants, les émissions se répartissent de la manière suivante :

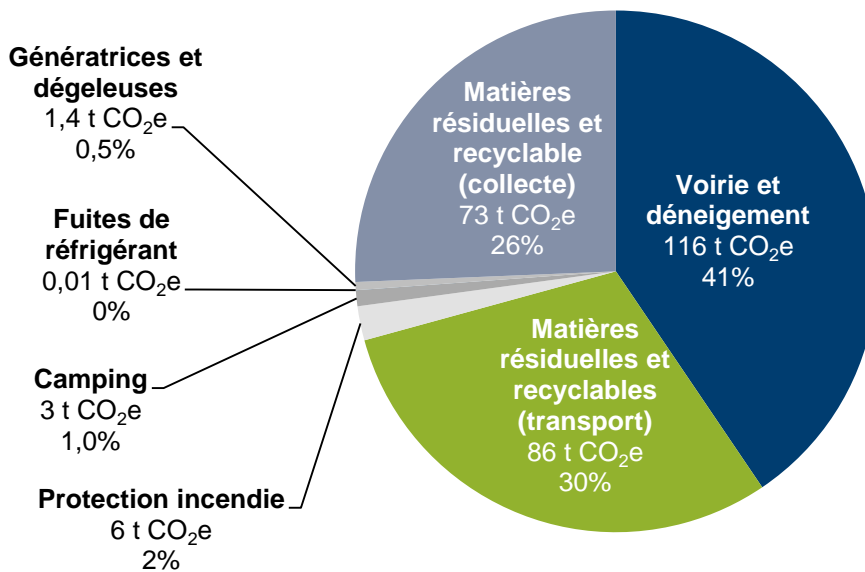


Figure 4 : Émissions de GES attribuables aux véhicules et unités mobiles de la municipalité ainsi que des sous-traitants

La Figure 5 présente la répartition des émissions dues au transport de la collectivité sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

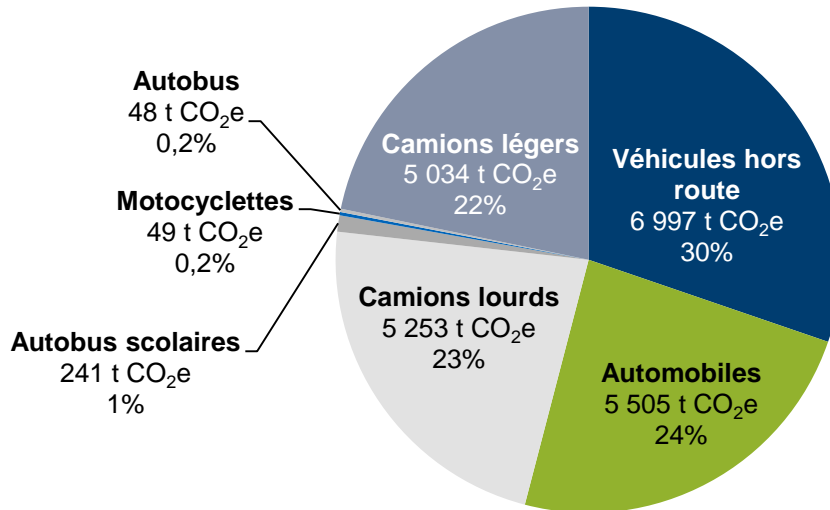


Figure 5 : Émissions de GES attribuables au transport de la collectivité

2.2 ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF DE RÉDUCTION

La municipalité de L'Islet a pour objectif de réduire ses émissions annuelles de GES (premier et deuxième champs de l'inventaire) de 5 % par rapport à l'année de référence 2011 d'ici la fin de 2016. L'extrait de la résolution du conseil municipal confirmant cet objectif est présenté à l'Annexe I.

2.3 ÉNONCÉ DES ACTIONS DE RÉDUCTION

La section suivante trace les mesures de la municipalité de L'Islet pour la réduction des émissions de GES. Le tableau suivant présente les actions passées et en cours.

Tableau 1 : Actions passées et en cours

Action	Début	Fin	Réduction annuelle de GES [t CO ₂ e]
Secteur des matières résiduelles			
Distribution de 21 composteurs pour le secteur résidentiel : cette mesure permet de diminuer la quantité de déchets acheminés au site d'enfouissement. Les réductions annuelles de GES pour cette mesure sont déterminées avec le chiffrier Excel «Plan d'action – janvier 2014».	2007	2011	3,5
Instauration d'un programme de subvention des couches lavables : près de 235 couches lavables ont été distribuées à ce jour. Cette mesure permet de diminuer la quantité de déchets acheminés au site d'enfouissement.	2010	À ce jour	-
Installation d'unités de recyclage sur le territoire de la municipalité : près de 20 unités ont été distribuées à ce jour. Cette mesure permet de diminuer la quantité de déchets acheminés au site d'enfouissement.	2011	À ce jour	-
Secteur des bâtiments municipaux³			
Distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie pour le secteur résidentiel : près de 145 barils ont été distribués à ce jour. Cette mesure permet de réduire le volume d'eau traité par les installations de la municipalité.	2011	À ce jour	-

L'installation d'unités de recyclage et la distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie n'entraînent pas de réductions substantielles des émissions de GES. Toutefois, l'ensemble des mesures énoncées dans cette section ont des impacts positifs sur l'environnement.

De plus, les réductions d'émissions de GES attribuables à l'installation d'unités de recyclage et au programme de subvention des couches lavables sont considérées non quantifiables par le programme Climat municipalités.

Le tableau suivant présente les actions qui seront mises en place à court terme, c'est-à-dire dans un horizon inférieur à 5 ans.

³ Cette mesure est insérée dans le secteur « bâtiments municipaux », car elle permet de réduire le volume d'eau traité par les installations de la municipalité et de réduire, par la même occasion, la consommation électrique de ces installations.

Tableau 2 : Actions de réduction à mettre en œuvre à court terme (≤ 5 ans)

Action	Mise en œuvre	Réduction annuelle de GES [t CO ₂ e]
Secteur du transport routier		
Aménagement d'un écocentre à la municipalité de L'Islet : actuellement, les résidents de la municipalité doivent se déplacer à la municipalité de Sainte-Perpétue (située à environ 50 km de L'Islet) pour disposer de leurs déchets. Le nouvel écocentre sera situé à proximité de la municipalité de L'Islet. Les réductions annuelles de GES pour cette mesure sont déterminées avec le chiffrier Excel «Plan d'action – janvier 2014».	2013 – 2014	217
Secteur des équipements motorisés municipaux		
Formation et sensibilisation des employés de la municipalité à une utilisation plus écoénergétique des véhicules	2013 – 2014	-
Secteur des bâtiments municipaux		
Installation de thermostats programmables et de pellicules coupe-froids dans les fenêtres pour les bâtiments de la municipalité. Cette mesure permettra de réduire la consommation d'énergie des bâtiments en hiver. Les réductions annuelles de GES pour cette mesure sont déterminées avec des simulations RETScreen présentées dans le dossier «Simulations RETScreen – janvier 2014».	2013 – 2014	11

Les réductions d'émissions de GES attribuables à la formation et sensibilisation des employés sont considérées non quantifiables par le programme Climat municipalités.



3 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION

La section suivante décrit l'approche de la municipalité de L'Islet pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

3.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

À court terme, la municipalité de L'Islet entend mettre l'emphase sur les secteurs suivants :

- › bâtiments municipaux
- › équipements motorisés municipaux
- › transport routier

Comme démontré dans l'inventaire de GES de 2011, ces secteurs représentent une importante proportion des émissions de la municipalité de L'Islet.

La Municipalité entend déployer un effort particulier pour améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. En effet, il est estimé que d'importantes économies pourraient être atteintes dans ce secteur avec relativement peu d'investissement. Comme première étape, la municipalité entend installer des thermostats électroniques dans tous les bâtiments municipaux. De plus, lorsque des équipements de chauffage ou de climatisation devront être remplacés, la municipalité compte opter pour des systèmes à haute efficacité émettant peu de GES.

3.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Afin de faciliter l'atteinte de ses objectifs, la Municipalité entend mettre en place un fonds qui proviendrait des économies réalisées en efficacité énergétique. Lors de la préparation des prévisions budgétaires, celle-ci prévoit allouer un montant annuel lui permettant de réaliser certaines actions concrètes pour réduire ses émissions de GES. De plus, elle dispose déjà d'un comité assurant la surveillance et la mise en œuvre du plan d'action

3.3 SENSIBILISATION DES ACTEURS

L'Islet entend mettre en place une importante campagne de sensibilisation de la population pour la réduction des émissions de GES. Pour ce faire, la Municipalité compte employer son site internet ainsi que le journal communautaire le « Hublot » afin d'informer la population sur les actions permettant de combattre les changements climatiques. Des séances de sensibilisation seront aussi réalisées auprès des jeunes dans les écoles.

De plus, L'Islet tient à sensibiliser ses employés afin de réduire les déplacements inutiles avec les véhicules de la Municipalité. Le covoiturage sera recommandé aux employés lors d'interventions d'urgence.



3.4 ÉCHÉANCIER ET SUIVI

Le tableau suivant présente l'échéancier proposé pour la réalisation des mesures de réduction des émissions de GES et pour le suivi de la performance.

Tableau 3 : Échéancier de mise en œuvre du plan d'action

Mesures	2014				2015				2016				2017			
	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne
Remplacement des thermostats																
Aménagement d'un écocentre																
Formation et sensibilisation des employés de la Municipalité																
Formation et sensibilisation de la population																
Inventaire de GES pour l'année 2013																
Inventaire de GES pour l'année 2016																

Deux inventaires de GES seront réalisés, pour les années 2014 et 2016, afin d'évaluer le progrès et les résultats des mesures implantées.



**ANNEXE I :
EXTRAIT DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

COPIE D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue à la salle municipale, le 14 janvier 2014 à 19 h 30 à laquelle étaient présents les conseillers suivants : mesdames Dominique Gaudreau, Nathalie Bourbeau, messieurs Jean-François Pelletier, Alexandre Jolicoeur, Raymond X. Caron et Fernand Poitras.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

RÉSOLUTION # 015-01-2014

DÉPÔT ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION – GAZ À EFFET DE SERRE – PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par madame Nathalie Bourbeau et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer et d'adopter le plan d'action des gaz à effet de serre préparé par la firme Éconoler dans le cadre du programme "Climat municipalités" du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.



André Caron, maire



Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière



ECONOLER